

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-729 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

AO-730 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* ». L'objet du règlement vise à modifier les tarifs applicables aux frais d'inspection liés aux avis de non-conformité.

AO-731 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur.

AO-732 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale.

AO-733 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

AO-734 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

Montréal, ce 14 octobre 2026

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate